

**QUESTIONNAIRE À L'INTENTION DU COMMISSAIRE DÉSIGNÉ****Andrius KUBILIUS****Défense et espace****1. Compétence générale, engagement européen et indépendance personnelle**

*Quels sont les aspects de vos qualifications et de votre expérience personnelle qui sont particulièrement utiles pour accéder à la fonction de commissaire et promouvoir l'intérêt général européen, en particulier dans le domaine dont vous auriez la charge? Quelle sera votre contribution à la mise en œuvre des orientations politiques de la Commission? Comment entendez-vous mettre en œuvre l'intégration de la dimension de genre et tenir compte de la dimension hommes-femmes dans tous les domaines d'action de votre portefeuille? Comment entendez-vous mettre en œuvre l'intégration de la dimension jeunesse?*

*Quelles garanties d'indépendance êtes-vous en mesure de donner au Parlement et comment feriez-vous en sorte que vos éventuelles activités passées, actuelles ou futures ne puissent pas jeter le doute sur l'exercice de vos fonctions au sein de la Commission?*

Cela fait plus de trente ans que je consacre ma vie à la politique et à la défense de l'intérêt commun. Je viens du monde universitaire, j'étais physicien, et je me suis engagé en politique en 1988, avec le mouvement «Sajūdis» et le combat non violent mené par le peuple lituanien pour regagner sa liberté après cinquante ans d'occupation soviétique. Beaucoup de mes valeurs proviennent de l'époque «Sajūdis», de la reconstruction de l'État lituanien et de notre retour dans le giron des démocraties européennes. Dans tout ce que j'ai fait en politique, j'ai toujours été un Européen convaincu. L'appartenance de la Lituanie à l'Union européenne et à l'OTAN est un exemple de miracle historique: elle a contribué à consolider l'indépendance et à ouvrir la voie à une réussite économique et sociale remarquable. Aussi, je suis convaincu que l'adhésion à l'Union et à l'OTAN a un pouvoir de transformation inouï, qui peut être activé de nouveau dans d'autres régions d'Europe.

Au cours de ma carrière politique, j'ai occupé divers postes de dirigeant qui m'ont permis de constituer un riche bagage de connaissances, d'expériences et de compétences. J'ai occupé le poste de premier ministre de la Lituanie à deux reprises (1999-2000 et 2008-2012). Pendant mon premier mandat, mon pays était confronté à une crise économique sévère (provoquée par la crise économique russe de 1998), et pendant le second, à la crise financière mondiale de 2008-2012. Les gouvernements que j'ai dirigés sont parvenus à surmonter ces crises grâce à des réformes et restructurations impopulaires mais nécessaires, et grâce à l'aide efficace de l'Union.

Dès les prémices de la révolution de Maïdan, je me suis employé à aider l'Ukraine à bénéficier d'un soutien international solide. En 2022, j'ai été à l'origine d'United for Ukraine (U4U), un réseau international de parlementaires engagés pour la cause de l'Ukraine. Comme l'a relevé la présidente élue de la Commission, Ursula von der Leyen, dans ses orientations politiques: «C'est en investissant dans la sécurité de l'Ukraine que nous investirons au mieux dans la sécurité européenne.» Quant à l'Union, elle doit aussi se préparer aux «scénarios militaires les plus extrêmes» (comme le formule ma lettre de mission). Pour ce faire, il nous faut une «refonte systémique de la défense de l'Europe» (Ursula von der Leyen, GLOBSEC, 30.8.24).

La guerre menée par la Russie contre l'Ukraine nous place face à la crise en matière de sécurité la plus grave que le continent européen ait connue depuis la Seconde Guerre mondiale. Qui dit crise dit occasion à saisir. Comme l'a déclaré Jean Monnet en 1957, l'Europe se fera dans les crises et elle sera la somme des solutions apportées à ces crises. Comme le préconisent les orientations politiques, nous devons sortir de la crise actuelle en matière de sécurité en faisant de l'Union européenne de la défense une réalité.

Dès lors, ma responsabilité, en étroite collaboration avec la haute représentante/vice-présidente, et sous la supervision de la vice-présidente exécutive chargée de la sécurité, de la démocratie et de la souveraineté technologique, consistera à créer les conditions permettant à l'industrie de la défense et de l'espace de fournir

suffisamment de ressources pour entrer dans cette nouvelle ère. Au cours des 100 premiers jours de notre mandat, nous présenterons conjointement, la haute représentante/vice-présidente et moi, un livre blanc sur l'avenir de la défense européenne. Ce livre blanc précisera la nouvelle conception du rôle de l'UE dans le domaine de la défense, définira nos besoins d'investissement et déterminera la voie à suivre pour construire une réelle Union européenne de la défense.

Dans mon travail, je ferai de mon mieux pour intégrer la dimension de genre dans notre politique de défense et de l'espace. Si ma désignation est confirmée, je ferai tout mon possible, en tant que commissaire, pour contribuer aux initiatives de la Commission en matière d'égalité de genre et plus particulièrement à la nouvelle stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes pour l'après-2025.

Suivant en cela l'impulsion donnée dans les orientations politiques, je ferai de la jeunesse ma priorité dans toutes mes activités de commissaire, y compris en organisant le premier dialogue annuel sur la politique en faveur de la jeunesse dans les domaines de la défense et de l'espace, auquel je participerai en personne et dont je ferai un rendez-vous annuel. Les jeunes placent la paix et la sécurité internationale au cœur de leurs préoccupations. Lors de l'élaboration des politiques liées à mon portefeuille, je prendrai en considération le message que les jeunes m'auront transmis.

Le leadership responsable est de la plus haute importance, ainsi que de strictes exigences de transparence, de conduite et d'éthique de la part du personnel politique. J'ai toujours veillé à être transparent, mes déclarations d'intérêts ont été publiées et celle que j'ai faite pour ma désignation en tant que commissaire le sera aussi par le Parlement européen.

En matière d'indépendance, de transparence, d'impartialité et de disponibilité, je suivrai la lettre et l'esprit des traités de l'UE, je me conformerai sans faillir à l'obligation de secret professionnel définie à l'article 339 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, je respecterai le code de conduite des membres de la Commission européenne et j'agirai dans l'intérêt européen sans accepter aucune instruction. Je prêterai allégeance à la défense et à la mise en œuvre des traités de l'UE et j'agirai en toute neutralité et indépendance à l'égard des intérêts de chaque État membre, y compris celui qui a proposé ma nomination. Si une situation de conflit d'intérêts potentiel survenait dans l'exercice de mes fonctions de commissaire, j'en informerais sans délai la présidente élue, M<sup>me</sup> von der Leyen.

## **2. Gestion du portefeuille et coopération avec le Parlement européen**

*Pouvez-vous vous engager à informer dûment le Parlement de vos actions et de celles de vos services? À quels égards considérez-vous devoir rendre des comptes au Parlement?*

*Dans quelle mesure êtes-vous prêt à vous impliquer auprès du Parlement et quels engagements spécifiques êtes-vous prêt à prendre en ce qui concerne votre présence tant en commission qu'en séance plénière ainsi qu'en ce qui concerne la transparence, la coopération et la prise en compte effective des positions et demandes d'initiative législative du Parlement? Concernant les initiatives envisagées ou les procédures en cours, êtes-vous prêt à informer le Parlement en temps utile et à lui fournir des documents sur un pied d'égalité avec le Conseil?*

Au cours de mes mandats passé et présent de député au Parlement européen, et de mes mandats nationaux de parlementaire et de premier ministre, j'ai pu apprécier l'importance du contrôle parlementaire et d'un dialogue étroit avec le Parlement, et je sais ce que signifie représenter les intérêts des citoyens, des régions excentrées de l'Union européenne et des pays proches de zones de conflit.

Je collaborerai avec le Parlement et les commissions compétentes à tous les stades tant du processus d'élaboration des politiques que du dialogue politique, y compris en me présentant devant ces commissions. Je demanderai aussi aux responsables de mes services de faire des invitations du Parlement européen une priorité dans leur calendrier. Pour répondre à cet engagement, je veillerai à ce que les questions écrites des députés reçoivent une réponse rapide et à ce que les résolutions du Parlement européen fassent l'objet d'un suivi diligent, et je serai disponible pour des réunions bilatérales avec les présidents et les membres des commissions. En outre, je demanderai à mon cabinet et à mes services de participer aux discussions avec les députés, les groupes politiques et le personnel du Parlement européen dans un esprit d'ouverture, en alimentant un flux d'informations régulier y compris sur le plan technique. Comme la présidente élue l'a prôné dans ses orientations, je serai disponible pour répondre à toute demande du Parlement européen en vue d'un débat en plénière selon le format le plus approprié.

Afin d'explorer de nouvelles pistes et idées pour que les citoyens et les sociétés civiles soient mieux entendus dans l'Union européenne, j'assurerai un suivi approprié des recommandations de la conférence sur l'avenir de l'Europe. Je mettrai à profit mon expérience de développement d'un réseau mondial pour chercher activement de nouvelles formes de mise en réseau et de collaboration avec la société civile et avec les experts indépendants.

J'ai l'intention de m'appuyer sur les principes énoncés tant dans les orientations politiques de la présidente élue que dans ma lettre de mission, en mettant en œuvre ma culture de travail ouverte au dialogue et en participant régulièrement aux commissions parlementaires et aux trilogues. Je respecterai pleinement le principe de l'égalité de traitement dans les relations avec le Parlement européen et le Conseil, conformément aux dispositions de l'accord-cadre de 2010 et de l'accord interinstitutionnel «Mieux légiférer» de 2016.

Les principales propositions législatives auxquelles ma lettre de mission fait référence, en particulier le programme pour l'industrie européenne de la défense et le futur acte de l'UE sur l'espace, constitueront les premières étapes importantes de mon travail, avec le Parlement européen comme colégislateur. En outre, comme indiqué dans ma lettre de mission, j'accorderai une importance particulière à l'élaboration d'un rapport annuel sur les progrès de l'application et de la mise en œuvre et contribuerai à réduire la charge administrative et les obligations d'information incombant aux entreprises, travaux qui seront communiqués tant aux commissions parlementaires qu'aux formations du Conseil.

Je suis pleinement conscient que mon portefeuille, si je suis confirmé en tant que commissaire, comportera des domaines sensibles, pouvant nécessiter des discussions dans un format restrictif. Leur caractère sensible ne m'empêchera pas de trouver des moyens constructifs d'échanger avec le Parlement européen dans un esprit de confiance mutuelle.

Je souscris entièrement à l'engagement de la présidente élue de donner au Parlement un rôle plus important en ce qui concerne l'initiative et l'élaboration de la législation et je suis prêt, dans le droit fil de ses orientations, à répondre aux résolutions du Parlement au titre de l'article 225 par des propositions législatives dans le plein respect des principes de proportionnalité, de subsidiarité et d'amélioration de la législation. Le cas échéant, j'organiserai un dialogue structuré avec vous afin de discuter de la manière de faire avancer toute résolution au titre de l'article 225 relevant de ma compétence que votre institution pourrait adopter et je veillerai à ce que la Commission réponde en temps utile à ces résolutions.

#### Questions de la commission des affaires étrangères

*3. Une nouvelle fonction vous a été confiée: celle de coordonner, au niveau européen, la construction d'une véritable Union européenne de la défense. Comment comptez-vous atteindre cet objectif ambitieux pendant la durée de votre mandat? Comment envisagez-vous la répartition des tâches et la complémentarité des rôles avec la vice-présidente/haute représentante, compte tenu du rôle de premier plan joué par cette dernière dans la PSDC, et avec la vice-présidente exécutive désignée chargée de la sécurité, de la démocratie et de la souveraineté technologique? Sans préjudice des processus décisionnels de la Commission, quelles seraient vos priorités concrètes au niveau des initiatives législatives, budgétaires et politiques (y compris des initiatives conjointes et des objectifs communs) pour le portefeuille de la défense et de l'espace, à court, moyen et long termes, pour la durée de votre mandat? Quelles sont les principales problématiques et les solutions envisageables dans le cadre de la réalisation de ces priorités et objectifs? Comment comptez-vous la financer?*

Dans un contexte géopolitique caractérisé par des menaces multiples, complexes et évolutives, nous devons accélérer de toute urgence le rythme des progrès à accomplir sur la voie d'une véritable Union européenne de la défense. La réalisation de cet objectif appelle un changement de paradigme et une refonte systématique de la défense européenne, sans qu'il soit porté préjudice à la souveraineté incontestée des États membres dans le domaine de la défense.

La mise en place d'une Union européenne de la défense nécessite, à mon sens, de parvenir de manière générale à un état de préparation stable de l'UE en matière de défense. L'UE et ses États membres devraient être en mesure de protéger les citoyens, l'intégrité territoriale, les biens et infrastructures critiques de l'Europe, de même que ses valeurs et processus démocratiques fondamentaux. Une véritable Union de la défense devra également s'appuyer sur une base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) qui soit compétitive, innovante et résiliente. Pour ce faire, des efforts conjoints, progressifs et constants, basés sur une compréhension commune de nos besoins et de nos objectifs, devront être consentis.

Comme l'a indiqué la présidente Ursula von der Leyen dans les orientations politiques pour la prochaine Commission, il nous faut définir une nouvelle approche et recenser les besoins d'investissement pour construire une véritable Union européenne de la défense. À cette fin, si ma désignation est confirmée, je présenterai, conjointement avec la vice-présidente/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, un livre blanc sur l'avenir de la défense européenne afin de contribuer à consolider une ambition véritablement européenne et à définir des actions proportionnées. Je peux d'ores et déjà anticiper trois grands axes de discussion. Premièrement, une Union européenne de la défense sous-entend une gouvernance rationalisée et une interconnexion fluide entre les responsabilités et les activités régies par le traité sur l'Union européenne et le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Les noyaux durs de la politique de défense et de la politique industrielle de défense doivent aller de pair. Deuxièmement, une Union européenne de la défense doit être fondée sur une analyse commune des menaces et sur une perception partagée de celles-ci. Troisièmement, il nous faut garder à l'esprit l'engagement à dépenser plus, mieux, ensemble et à l'échelle de l'Europe, à tirer pleinement parti des instruments et des ressources dont nous disposons actuellement, ainsi qu'à envisager de nous doter des ressources supplémentaires qui nous font encore défaut pour atteindre nos objectifs essentiels.

Dans ce contexte, la politique de sécurité et de défense commune est devenue, sous bien des aspects, indissociable de la politique industrielle de l'UE en matière de défense. Il importe que les responsables chargés de surveiller les menaces et de recenser les besoins correspondants se coordonnent plus efficacement avec ceux qui sont en mesure d'activer nos programmes industriels et les ressources qui y sont associées. Il ne s'agit pas seulement d'une condition préalable à notre réussite, mais du cœur même de notre mission. De même, les travaux visant à la mise en place d'une Union européenne de la défense doivent également profiter à la compétitivité et aux capacités de production de l'industrie de la défense, ainsi qu'à la cohérence des dimensions intérieure et extérieure de notre action en matière de sécurité. Cela signifie que pour atteindre nos objectifs communs, le commissaire à la défense et à l'espace devra travailler en étroite collaboration avec la vice-présidente exécutive chargée de la sécurité, de la démocratie et de la souveraineté technologique et la vice-présidente/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

Cette collaboration permettra également de tirer pleinement parti du potentiel des programmes et initiatives de l'UE dans le domaine spatial, afin de les mettre au service des grandes priorités: la sécurité et la défense, la résilience, la croissance économique, la transition numérique et la transition écologique. Nous avons besoin d'une industrie spatiale forte et innovante, à la hauteur de notre besoin impérieux de systèmes spatiaux européens de pointe, qui soit compétitive, diversifiée et capable d'affranchir l'Union de toute relation de dépendance. Cela passe par la mise au point de technologies, de solutions et de processus industriels inédits et par un soutien à l'évolution des projets phares de l'UE dans le domaine spatial. J'ai l'intention de faire avancer les travaux sur une stratégie relative à une économie fondée sur les données spatiales, de renforcer la compétitivité de l'industrie spatiale européenne et de favoriser la croissance des start-ups et des PME innovantes.

La recherche de synergies s'inscrira naturellement au cœur de mon action, en premier lieu dans les domaines de la défense et de l'espace. En nous appuyant sur la stratégie spatiale de l'UE pour la sécurité et la défense, nous devrions développer autant que possible l'utilisation de l'espace pour les besoins de la défense et protéger les moyens spatiaux de l'UE et des États membres. Si je suis désigné commissaire, je donnerai la priorité au développement et au déploiement de services spatiaux à l'appui de la défense, parmi lesquels le service public réglementé de Galileo et les services de connectivité sécurisée fournis par IRIS<sup>2</sup>, ainsi qu'un service d'observation de la Terre pour les utilisateurs gouvernementaux et de la défense. Afin de garantir un déploiement sûr et fiable de ces programmes, l'Union aura besoin de capacités autonomes, solides et rentables pour accéder à l'espace. Je m'emploierai à faire en sorte que l'Europe renforce sa souveraineté en matière d'accès à l'espace et d'utilisation de celui-ci, en intensifiant les efforts visant à assurer un accès autonome à l'espace et en renforçant la diversification et la concurrence entre les prestataires de services de lancement européens.

Garantir des investissements adéquats tant dans l'industrie de la défense que dans le secteur spatial constituera une priorité absolue de ce mandat, en particulier pour relever les défis liés à la compétitivité de la BITDE. Le sous-investissement chronique constitue un problème majeur, comme souligné dans l'analyse de la Commission et du haut représentant, qui montre qu'un montant supplémentaire de 1 100 milliards d'euros aurait pu être alloué à la défense si les États membres y avaient régulièrement consacré 2 % de leur PIB sur la période allant de 2006 à 2020. La BITDE voit également son efficacité compromise par la fragmentation du marché, les différents pays de l'UE préférant soutenir leur propre industrie de défense, ce qui se traduit par une production inefficace à petite échelle dans l'ensemble de l'Union. Cette fragmentation et le sous-développement des capacités de production s'illustrent notamment par le fait que 75 % des acquisitions réalisées par l'UE dans le domaine de la défense entre le début de l'agression de la Russie en Ukraine et juin 2023 provenaient de pays tiers. Par rapport à d'autres puissances mondiales, l'UE a en outre pris un retard important dans l'accroissement des dépenses consacrées au

domaine de la défense, affichant une timide augmentation de 19,7 % entre 1999 et 2021, alors que le budget militaire de pays tels que les États-Unis, la Russie et la Chine a connu une augmentation bien plus sensible durant les mêmes périodes.

Tant dans le domaine de la défense que dans celui de l'espace, nous devrions veiller à relever les défis urgents en matière de géopolitique et de sécurité. La mise en commun de ressources dans les principaux projets de défense européens d'intérêt commun constitue sans doute une première piste à cet égard. J'ai tout à fait conscience qu'il ne sera pas facile de définir les principales priorités d'investissement pour améliorer notre état de préparation ou renforcer la contribution européenne à l'OTAN. Dans ce contexte, il me semblerait utile d'étudier les possibilités de suivi des investissements dans la défense à l'échelle de l'UE dans un cadre plus structuré, en examinant d'abord les indicateurs de la stratégie pour l'industrie européenne de la défense qui ont été davantage développés, du fait de leur intégration dans la gouvernance de l'UE et les programmes nationaux. À moyen terme, nous devons encourager les États membres à dépenser plus, mieux, ensemble et à l'échelle de l'Europe. Comme formulé dans les orientations politiques de la présidente élue, il convient en premier lieu de répondre à la nécessité urgente de reconstruire, de reconstituer et de transformer les forces armées nationales, telles que définies par les États membres.

Le prochain CFP représente une occasion importante de maximiser l'impact de l'action de l'Union pour l'espace et d'exploiter l'effet de levier du budget de l'UE pour concrétiser les priorités de l'UE et donner de la prévisibilité aux investissements privés et aux investissements publics nationaux. En vue de soutenir une industrie spatiale forte et innovante, j'ai également l'intention de tirer des enseignements de CASSINI, l'initiative de la Commission en faveur de l'entrepreneuriat spatial.

Comme indiqué dans les orientations politiques de la présidente Ursula von der Leyen pour la nouvelle Commission, un nouveau Fonds européen pour la compétitivité sera créé en tant que capacité d'investissement qui soutiendra des secteurs stratégiques essentiels pour la compétitivité de l'UE, dont l'espace. Si ma désignation est confirmée, je travaillerai à la réalisation de cet objectif en étroite collaboration avec le vice-président exécutif chargé de la prospérité et de la stratégie industrielle et le commissaire au budget, à la lutte antifraude et à l'administration publique.

Nous devons adopter une approche plus ambitieuse du financement de la défense dans le prochain CFP afin de soutenir la compétitivité et les capacités de production de l'industrie européenne de la défense.

Si je suis désigné commissaire, je contribuerai à renforcer le marché unique en créant un véritable marché unique de la défense. Une attention toute particulière sera accordée à la normalisation, y compris à la mise en œuvre par les États membres des normes militaires de l'OTAN, ainsi qu'à la convergence en matière de certification. Il s'agira à cet effet de promouvoir l'utilisation de normes convenues tant dans le domaine civil qu'en matière de défense, telles que les STANAG de l'OTAN, dans le cadre des programmes industriels de défense de l'UE, et de soutenir des activités rapides de certification croisée pour assurer l'interopérabilité et réduire les obstacles à l'entrée sur le marché de produits de défense dans toute l'UE. En outre, au-delà de la révision des directives sur le transfert de produits liés à la défense et sur les marchés publics dans ce domaine, nous devons nous concentrer sur l'amélioration de l'accès au marché pour toutes les entreprises, sur une coopération transfrontière accrue et plus fluide et sur une plus grande sécurité d'approvisionnement. Par ailleurs, si ma désignation est confirmée, au cours du premier semestre de 2025, je collaborerai avec les autres membres du collège pour proposer un acte législatif de l'UE sur l'espace ouvrant la voie à un marché unique de l'espace. Cette action rendra notre industrie spatiale plus compétitive, créera des débouchés commerciaux supplémentaires et simplifiera la vie de nos entreprises opérant dans le secteur spatial.

J'ai la ferme conviction qu'un échange permanent avec les principales parties prenantes, telles que le Parlement européen, le Conseil, les États membres, les entreprises, la communauté scientifique et le grand public, peut nous assurer le soutien et le consensus nécessaires à l'appui d'un programme ambitieux pour l'industrie européenne de la défense et le secteur spatial.

*4. La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a marqué le retour d'une guerre à grande échelle en Europe. En tant que premier commissaire à la défense et à l'espace de l'Union jouant un rôle de premier plan dans la mise en place d'une Union européenne de la défense et d'un livre blanc sur l'avenir de la défense européenne, quelles seront vos priorités pour aider les États membres à revitaliser les capacités de défense européennes à court, moyen et long terme afin de garantir la sécurité des citoyens de l'Union? À cet égard, pouvez-*

*vous donner quelques exemples d'initiatives que la Commission pourrait élaborer en cohérence avec les besoins définis par la vice-présidente/haute représentante et les États membres, et conformément aux engagements de la déclaration de Versailles?*

Je suis fermement convaincu que nous devons être en mesure de reconstituer les stocks de défense nationaux et de doter les forces armées des États membres des moyens nécessaires pour pouvoir faire face aux scénarios militaires les plus extrêmes. Cela implique d'investir massivement pour revitaliser nos capacités de défense le plus efficacement possible.

Pour répondre à ces besoins essentiels, il y a lieu de relever deux défis distincts à échéances différentes. À court terme, nous devons de toute urgence veiller à ce que l'UE soit mieux préparée au scénario d'une éventuelle agression militaire. Dans un même temps, nous devons planifier nos efforts à moyen et long terme, en tenant compte du fait qu'au cours des prochaines décennies, les États-Unis, dont l'attention se portera davantage sur le défi stratégique posé par la Chine, seront probablement moins présents dans le domaine de la défense européenne. Ces deux défis mettent en évidence la nécessité impérieuse de renforcer rapidement l'autonomie et les capacités de l'UE en matière de défense, afin que l'Union puisse protéger efficacement ses intérêts et sa sécurité dans un paysage mondial de plus en plus complexe.

En outre, je pense qu'il nous faut, à court terme, continuer à soutenir la recherche et le développement dans le domaine de la défense par l'intermédiaire du Fonds européen de la défense (FED). Nous devons également poursuivre la mise en œuvre de nos deux instruments d'urgence, à savoir le règlement relatif à la mise en place d'un instrument visant à renforcer l'industrie européenne de la défense au moyen d'acquisitions conjointes (EDIRPA) et le règlement relatif au soutien à la production de munitions (ASAP).

Toutefois, pour accroître de manière significative la demande agrégée dans l'UE et intensifier la production industrielle d'équipements de défense conventionnels, des efforts bien plus importants doivent être déployés, en veillant à la plus étroite coordination possible avec les États membres. Il s'agit notamment: i) de favoriser un échange d'informations approprié entre les États membres de l'UE, l'UE et l'OTAN sur la situation quantitative actuelle des ressources et des besoins en matière de défense, ce qui pourrait déboucher à terme sur un plan relatif à la production de l'industrie de la défense de l'UE visant à aligner et à optimiser d'une manière coordonnée et efficace les capacités de production de la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) sur les besoins de sécurité collectifs des États membres de l'UE et des alliés de l'OTAN; ii) d'étudier avec les États membres les possibilités de stockage commun sur la base des critères de sécurité militaire de l'UE et de procéder à un suivi des indicateurs de l'UE concernant le renforcement des capacités et les investissements dans l'industrie de la défense susceptibles d'être intégrés dans des programmes nationaux; iii) de promouvoir les acquisitions conjointes dans le cadre du futur programme pour l'industrie européenne de la défense (EDIP), pour agréger la demande et faire baisser les prix.

Je collaborerai donc avec le Parlement et le Conseil à l'adoption rapide de l'EDIP, en espérant pouvoir compter sur votre soutien si précieux à cet égard.

Je compte également sur votre soutien pour transformer la mobilité militaire en une ressource logistique militaire complète, ce qui nécessitera notamment de réaliser des investissements importants dans les infrastructures de mobilité militaire et d'éliminer les goulets d'étranglement réglementaires qui entravent cette mobilité. Nous devons renforcer les capacités de transport de fret aérien et accroître les investissements dans les infrastructures logistiques telles que les ports, les aéroports, les chemins de fer, les voies navigables et les routes. En ce qui concerne ces aspects de la mobilité militaire, si ma désignation est confirmée, je travaillerai en étroite collaboration avec le commissaire au transport durable et au tourisme. En outre, nous devons développer les infrastructures nécessaires dans des domaines tels que la numérisation, la surveillance des flux de mobilité et les systèmes d'optimisation du fret, et faciliter le déplacement rapide de troupes et d'équipements par-delà les frontières, ce qui réduira considérablement les délais de déploiement et améliorera ainsi sensiblement notre capacité collective de défense et d'intervention.

Ces mesures nécessitent un renforcement de la mobilité militaire par la suppression de tous les obstacles à cet égard.

Nous devons être en mesure de fournir de nouvelles capacités de défense aux forces armées de nos États membres. Nous devons disposer de moyens suffisants pour nous concentrer sur les menaces communes et transfrontières les plus sérieuses. Cela nécessitera un investissement européen dans le prochain cadre financier pluriannuel. Nous

formulerons toutefois également des propositions concernant les besoins urgents en matière d'investissement dans la défense.

Par ailleurs, il nous faut aussi étudier les possibilités susceptibles de combiner un financement au niveau de l'UE, des contributions nationales et des solutions de financement innovantes afin d'encourager le secteur privé à investir dans les capacités de défense dans certains domaines prioritaires, tels que le bouclier européen de défense aérienne, la cyberdéfense, la mobilité militaire et les technologies relatives aux drones.

Notre action future dans ces domaines prioritaires devra être définie conjointement par la Commission et la haute représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, avec la pleine participation des États membres, à qui il reviendra *in fine* de déterminer les priorités à gérer en premier lieu. Il sera essentiel d'assurer une transition sans heurts vers un cadre solide pour renforcer les capacités de défense européennes.

*5. Vous avez été chargé de présenter (en collaboration avec la vice-présidente/haute représentante) le livre blanc sur l'avenir de la défense européenne au cours des cent premiers jours de votre mandat et, à cet égard, vous devez contribuer à une vision et à une ambition communes partagées par le Conseil, le Parlement, le public et d'autres parties prenantes, ainsi qu'au renforcement du partenariat UE-OTAN. Comment entendez-vous engager un dialogue proactif et effectif avec le Parlement européen, dès les premiers stades des processus d'élaboration et de développement du livre blanc sur l'avenir de la défense européenne et d'autres initiatives relevant de votre domaine de compétence, et jusqu'à leur mise en œuvre et concrétisation (y compris dans la perspective du prochain cadre financier pluriannuel)? À ce sujet, pourriez-vous décrire plus en détail la manière dont vous comptez: tenir des échanges de vues réguliers avec la plénière et les commissions concernées; garantir un «dialogue structuré» et votre présence à bref délai en cas d'événements importants ou de bouleversements majeurs; veiller à ce que les positions du Parlement soient dûment prises en compte dans les propositions d'actes législatifs et les communications et stratégies de l'Union; veiller à ce que le Parlement reçoive les informations et documents concernant votre portefeuille, y compris ceux communiqués au Conseil, et à ce que les commissions soient immédiatement et pleinement informées, par écrit et oralement; et veiller à ce que le Parlement reçoive les informations non publiques pertinentes lors des réunions à huis clos?*

La présidente élue m'a chargé, conjointement avec la haute représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité/la vice-présidente désignée de la Commission, de travailler à l'élaboration d'un livre blanc sur l'avenir de la défense européenne, et notamment de lancer un débat avec le public, les parties prenantes, le Parlement européen et le Conseil afin de dégager un consensus sur une nouvelle approche commune de la défense au sein de l'UE. Ce livre blanc, qui devra être présenté au cours des 100 premiers jours du mandat de la Commission, constituera un point de départ et offrira, par sa conception, une base de dialogue avec le Parlement à un stade précoce du processus en définissant des pistes envisageables et la voie à suivre.

Comme l'a rappelé la présidente élue, la défense de l'Europe exige une collaboration étroite entre les États membres et les institutions de l'UE. Défendre l'Europe, c'est protéger les citoyens européens. L'enquête réalisée à la suite des élections européennes a montré que la défense et la sécurité de l'UE étaient l'une des sept priorités ayant encouragé les citoyens à se rendre aux urnes. Grâce à la contribution de votre institution, les citoyens européens auront véritablement leur mot à dire sur les questions de défense, qui ne sont et ne sauraient être le monopole des États membres et des experts militaires. Le livre blanc sur l'avenir de la défense européenne offrira une opportunité idéale de susciter un large débat public sur les efforts à mettre en œuvre pour assurer notre préparation en matière de défense.

J'ai l'intention de travailler en étroite collaboration avec le Parlement européen, dans le plein respect du rôle essentiel des États membres en tant que décideurs souverains en matière de défense. Vous serez invités à contribuer à ce processus en exprimant votre point de vue sur l'orientation à donner à la défense européenne. Les rapports annuels du Parlement européen sur la mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité commune et de la politique de sécurité et de défense commune offrent matière à alimenter efficacement le processus d'élaboration du livre blanc.

Si ma désignation est confirmée, je serai honoré de présenter le livre blanc en plénière afin que nous puissions définir ensemble le cadre d'un dialogue renforcé au niveau des commissions du Parlement européen sur les questions de défense.

La publication du livre blanc ne sera que le début du parcours que nous emprunterons ensemble pour définir notre vision commune. Vous pourrez compter sur moi, si ma désignation en tant que commissaire à la défense et à l'espace est confirmée, pour assurer une coopération efficace et encore plus étroite avec le Parlement.

Je collaborerai également avec vous sur les questions relatives au partenariat UE-OTAN, que je chercherai à développer en étroite coopération avec la haute représentante/la vice-présidente désignée et dans le plein respect des principes d'inclusion, de réciprocité et d'autonomie décisionnelle de l'UE, en accordant une attention particulière aux spécificités de la politique de sécurité et de défense de chacun des États membres.

Je suis convaincu que l'Union européenne peut offrir une valeur ajoutée unique en complétant les efforts déployés par les États membres et par l'OTAN dans le domaine de la défense. Je m'appuierai sur les instruments spécifiques de l'UE, à savoir son budget et sa capacité réglementaire, ainsi que sur les moyens spatiaux, qui peuvent être mis à profit pour aider les États membres et l'OTAN à développer des ressources critiques en matière de défense. Il s'agit avant tout de renforcer le rôle clé de l'OTAN dans la défense collective. Je suis convaincu que nous aurons de nombreuses occasions de discuter de la contribution de l'UE à la préparation globale du continent en matière de défense et de sa complémentarité avec l'OTAN.

Je tiens d'ailleurs à rendre hommage au travail accompli par la délégation du Parlement européen à l'Assemblée parlementaire de l'OTAN. En tant qu'ancien coprésident de l'Assemblée parlementaire EuroNest, j'accorde une importance toute particulière à la diplomatie parlementaire et, à ce titre, je serai heureux de dialoguer avec la délégation pour les relations avec l'Assemblée parlementaire de l'OTAN et avec les commissions compétentes du Parlement européen.

Les principales propositions législatives auxquelles ma lettre de mission fait référence, en particulier le programme pour l'industrie européenne de la défense et le futur acte de l'UE sur l'espace, constitueront les premières étapes importantes de mon travail, avec le Parlement européen comme colégislateur. Je me réjouis à la perspective de dialoguer avec le Parlement sur la proposition établissant le programme pour l'industrie européenne de la défense. Je chargerai mes services de prévoir des exposés techniques qui seront utiles à votre analyse de ce texte.

En ce qui concerne le futur acte législatif de l'UE sur l'espace, le Parlement européen a affiché son soutien indéfectible. Je pense à cet égard aux projets pilotes proposés en matière de sécurité et de durabilité, qui présentent un intérêt direct pour cette législation. Une opinion partagée est que nous avons besoin de règles communes pour que les opérateurs spatiaux puissent fournir leurs services aisément dans l'ensemble de l'Union. Un acte législatif de l'UE sur l'espace est l'outil le plus approprié pour créer ce marché unique pour le secteur spatial. Cette approche est soutenue par les États membres, le Parlement européen et les parties prenantes, à savoir l'industrie et le monde universitaire, qui ont été largement consultés durant le processus préparatoire. Les interactions étroites que nous entretenons avec les États membres, le Parlement et l'industrie spatiale joueront un rôle déterminant dans la réussite de cette initiative.

En outre, si ma désignation est confirmée, j'ai l'intention d'œuvrer au renforcement de la compétitivité de l'industrie spatiale et à une utilisation optimisée des données spatiales. Des efforts supplémentaires doivent être consentis pour éliminer certains obstacles technologiques dans tous les secteurs économiques et pour défragmenter le marché européen. Je compte sur votre soutien à cet égard.

En ce qui concerne la préparation du prochain CFP, la révision des programmes actuels constitue une excellente occasion de procéder à un échange de vues avec les commissions compétentes du Parlement sur les défis à venir. J'ai à l'esprit le récent examen à mi-parcours du programme spatial de l'UE et la révision prochaine du Fonds européen de la défense. Le prochain CFP représente une occasion importante de maximiser l'impact de l'action de l'Union, d'exploiter l'effet de levier du budget de l'UE pour concrétiser les principales priorités urgentes de l'UE, de donner de la prévisibilité aux investissements publics et privés, de renforcer les synergies entre les objectifs et de simplifier le paysage financier de l'UE afin de réduire la charge administrative. Je coopérerai étroitement avec le Parlement européen, de sorte qu'il puisse pleinement exercer ses rôles législatif, de contrôle et de fixation des priorités politiques. Je respecterai en tout point le principe de l'égalité de traitement dans les relations avec le Parlement européen et le Conseil, conformément aux dispositions de l'accord-cadre de 2010 et de l'accord interinstitutionnel «Mieux légiférer» de 2016.

Je suis tout à fait conscient que mon portefeuille comportera des domaines sensibles, pouvant nécessiter des discussions dans un format restreint. Leur caractère sensible ne m'empêchera pas de trouver des moyens constructifs d'échanger avec le Parlement européen dans un esprit de confiance mutuelle.

Si cela s'avérait nécessaire, je serais également prêt à étudier des moyens de développer des canaux de communication appropriés et pratiques pour partager des informations sensibles avec les commissions chargées des politiques relevant du portefeuille décrit dans ma lettre de mission.

#### Questions de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

*6. Comment concevez-vous votre portefeuille au-delà de votre lettre de mission, et quel héritage souhaiteriez-vous laisser? Quelles propositions législatives et autres initiatives proposerez-vous au collège des commissaires au cours des cinq prochaines années, en particulier au cours des 100 premiers jours de votre mandat? Comment veillerez-vous à ce que ces propositions, ainsi que la mise en œuvre de la législation en vigueur, renforcent la compétitivité européenne? Comptez-vous fonder ces propositions législatives sur des analyses d'impact spécifiques? Quels sont vos projets, en particulier, pour le marché unique des produits et services de défense, le Fonds européen de la défense, la législation spatiale de l'UE, la stratégie relative à une économie fondée sur les données spatiales, ainsi que pour la mise en œuvre de l'EDIRPA, de l'ASAP, de la stratégie pour l'industrie européenne de la défense et de la stratégie spatiale de l'UE pour la sécurité et la défense?*

Si le Parlement européen confirme ma désignation, ce sera pour moi un honneur et un privilège d'agir en tant que premier commissaire à la défense et à l'espace. Je suis bien conscient que cette nouvelle fonction s'inscrit dans le cadre de la réponse de l'UE à la guerre en Ukraine et qu'elle fait suite à l'exacerbation des tensions géopolitiques. Je suis encouragé dans cette voie par le fait que l'Union européenne a surmonté de nombreuses crises tout au long de son histoire et qu'elle a toujours évolué pour renforcer sa capacité à relever de nouveaux défis. La préservation de nos intérêts dans des domaines stratégiques, tels que l'espace et la défense, s'inscrit dans cet axe de réflexion. Je veillerai à ce que l'industrie de la défense et la politique spatiale de l'UE marquent d'une empreinte durable l'économie, la sécurité et la défense de l'UE, dans l'intérêt du bien-être des citoyens de l'UE.

Nous devons porter la défense de l'UE à un niveau supérieur, en progressant vers une véritable Union européenne de la défense grâce à la mise en place d'un ensemble de mesures ambitieuses. La coopération entre États membres devrait être la règle et non l'exception, et les États membres devraient commencer à investir non seulement davantage, mais aussi plus efficacement, c'est-à-dire de façon collaborative et principalement dans l'industrie européenne de la défense. Notre industrie de la défense peut s'inspirer de la coopération industrielle dans le cadre de programmes spatiaux phares menés à l'échelle européenne, tels que Galileo ou Copernicus, qui favorisent les avancées conjointes et la fourniture de services profitables à l'ensemble de l'Union.

Comme le font apparaître les orientations politiques de la présidente élue et ma lettre de mission, je vois se dessiner trois grands axes de travail pour progresser sur la voie d'une véritable Union de la défense.

Le premier de ces axes de travail consiste en la mise en place d'un véritable marché unique de la défense, qui signerait l'abandon par les États membres de leurs approches nationales prédominantes actuelles au profit du marché et de l'industrie de la défense. Il convient d'accorder une attention particulière à la normalisation, notamment à la mise en œuvre par les États membres des normes militaires de l'OTAN et à la convergence en matière de certification. Il s'agira à cet effet de promouvoir l'utilisation de normes convenues dans le domaine civil et en matière de défense, telles que les STANAG de l'OTAN, dans le cadre des programmes industriels de défense de l'UE, et de soutenir des activités rapides de certification croisée pour assurer l'interopérabilité et réduire les obstacles à l'entrée sur le marché de produits de défense dans toute l'UE.

Deuxièmement, nous avons besoin d'un alignement plus étroit entre le recensement des besoins en capacités de l'UE et les investissements visant à la satisfaction de ces besoins grâce à la mise en œuvre de nos programmes et du budget de l'UE.

Troisièmement, le développement de projets phares d'intérêt commun dans le domaine de la défense européenne serait essentiel pour assurer les intérêts de l'Union en matière de sécurité et de défense et pour sa souveraineté technologique, et aurait davantage de poids que les capacités financières et industrielles des différents États membres. J'entends travailler en étroite collaboration avec ceux-ci pour les aider à mettre en place des projets communs ayant trait à la défense aérienne, à la cyberdéfense ainsi qu'aux technologies liées aux drones et anti-drones, et à concrétiser d'autres priorités essentielles. En outre, sur la base des progrès accomplis jusqu'à présent, je continuerai d'accorder la priorité à la mobilité militaire. De plus, j'encouragerai la coopération entre la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) et l'Ukraine, notamment en ce qui concerne les drones et l'innovation, en mettant à contribution le bureau de l'UE pour l'innovation récemment établi à Kiev.

Dans notre progression sur la voie d'une Union européenne de la défense, nous nous appuyerons sur l'expérience tirée de la mise en œuvre des instruments d'urgence à court terme tels que le règlement relatif au soutien à la production de munitions (ASAP) et le règlement visant à renforcer l'industrie européenne de la défense au moyen d'acquisitions conjointes (EDIRPA).

Je m'engagerai également à intensifier les efforts consentis au titre du Fonds européen de la défense pour réduire la fragmentation des capacités de défense de l'UE et améliorer la compétitivité de l'industrie européenne de la défense. De plus, il sera essentiel d'appliquer rapidement les mesures proposées dans la stratégie pour l'industrie européenne de la défense et d'adopter et de commencer tout aussi rapidement à mettre en œuvre le programme pour l'industrie européenne de la défense en cours d'examen au sein du Conseil. Sur ce dernier point, le Parlement européen aura un rôle essentiel à jouer durant les mois à venir.

À l'avenir, je souhaite accorder une attention particulière au soutien à la création d'un marché unique européen de la défense et à la mise en place de mesures d'incitation en faveur de la compétitivité et des capacités de l'industrie européenne de la défense.

J'estime que nous avons également besoin d'un changement de paradigme dans le domaine de l'espace. La consolidation de la position de l'UE en tant que leader mondial dans le domaine spatial sera au cœur de ma vision; il s'agira à cet effet de donner la priorité à la compétitivité du secteur spatial, de développer autant que possible l'utilisation de l'espace pour la sécurité et la défense et d'améliorer la protection des moyens spatiaux.

La stratégie spatiale de l'UE pour la sécurité et la défense constituera la pierre angulaire de mon approche. Afin d'assurer la poursuite de sa mise en œuvre, je travaillerai en étroite collaboration avec la haute représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité/la vice-présidente désignée de la Commission, les autres membres du collège et les États membres.

Dans l'immédiat, je m'attacherai à poursuivre le développement des services spatiaux à l'appui de la défense. Parmi les principales initiatives figurent le service public réglementé de Galileo et IRIS<sup>2</sup> ainsi que le programme de l'UE pour une connectivité sécurisée, qui fournira des services de connectivité sécurisée aux utilisateurs gouvernementaux et du secteur de la défense d'ici à 2030. À moyen terme, je m'attellerai au développement de nouveaux services à des fins gouvernementales dans le domaine de l'observation de la Terre, avec un service pilote et des études de faisabilité en bonne voie de réalisation. Parallèlement, nous renforcerons notre connaissance de la situation spatiale par l'intermédiaire des services de l'UE en matière de surveillance de l'espace et de suivi des objets en orbite et nous préparerons une mission pilote pour les opérations et les services spatiaux. Je souhaite par ailleurs m'investir en faveur d'un accès autonome, réactif et flexible à l'espace. À long terme, je chercherai à développer des capacités autonomes dans le domaine des opérations et des services spatiaux.

Si ma désignation est confirmée, je donnerai la priorité à une industrie spatiale forte et innovante, qui sera un pilier essentiel pour la compétitivité et la sécurité de l'UE. Je ferai avancer les travaux visant à soutenir une industrie spatiale européenne, notamment en favorisant une approche stratégique en matière de capacités de lancement et la recherche et l'innovation, et en soutenant les start-ups et les entreprises en expansion innovantes.

Comme l'indique ma lettre de mission, l'acte de l'UE sur l'espace sera un élément clé de notre politique spatiale, car il créera un marché unique de l'espace, simplifiera la vie de nos entreprises actives dans ce secteur et créera de nouveaux débouchés commerciaux. Je ferai en sorte que la normalisation joue un rôle central dans la mise en œuvre de l'acte de l'UE sur l'espace. En établissant une approche commune, des normes communes et des mécanismes de coordination pertinents, nous ouvrirons la voie à une industrie spatiale européenne compétitive. En ce qui concerne le processus, une analyse d'impact approfondie a été réalisée début 2024. Les conclusions tirées de cette analyse sont claires: nous avons besoin de règles communes pour que les opérateurs spatiaux puissent fournir des services aisément dans toute l'Union. Un acte législatif de l'UE sur l'espace est l'outil le plus approprié pour créer ce marché unique de l'espace, améliorer la compétitivité de l'industrie spatiale de l'UE à l'échelle mondiale et offrir des conditions de concurrence équitables à tous les opérateurs. Au cours du processus de consultation, l'industrie et d'autres parties prenantes clés ont exprimé leur soutien général à cette approche.

J'œuvrerai à la création d'un marché unique européen de la défense. La Commission proposera un Fonds européen pour la compétitivité visant à encourager les investissements dans des technologies stratégiques, dans des domaines tels que l'IA, l'espace, les technologies propres et les biotechnologies, ainsi que dans des projets d'intérêt européen commun. Nous veillerons à utiliser la puissance de notre budget pour créer un effet de levier en faveur des investissements privés dans nos objectifs communs et réduire les risques y associés, car l'Europe a la capacité de mobiliser sa force collective pour investir dans des projets communs ambitieux.

7. Quelles mesures concrètes envisagez-vous pour renforcer la capacité de l'industrie de la défense à produire de manière efficace et compétitive des quantités suffisantes de produits et services utiles? Comment envisagez-vous d'étendre les capacités industrielles de défense dans l'ensemble de l'Union afin de réduire les dépendances extérieures indues, notamment pour ce qui est des PME et des petites entreprises à moyenne capitalisation, sans préjudice du budget alloué à d'autres politiques de l'Union? Quelles mesures envisagez-vous pour améliorer l'accès de l'industrie européenne aux matières premières et aux composants essentiels et réduire les restrictions liées à l'utilisation de certaines technologies? Comment prévoyez-vous de rendre l'achat de produits et services européens liés à la défense plus attractif? Comment comptez-vous veiller à ce que le soutien de l'Union à la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) aille de pair avec l'intégration des PME et des entreprises à moyenne capitalisation dans les chaînes d'approvisionnement et la stimulation de partenariats véritablement nouveaux entre des acteurs de différents États membres? Plus généralement, comment comptez-vous renforcer la coopération entre les États membres? Selon vous, quel doit être le rôle de l'Agence européenne de défense? Quelle est votre vision de l'élaboration de la coopération transfrontière et de l'éventuelle «spécialisation» dans l'industrie de la défense? Selon vous, quel rôle doivent jouer les technologies numériques dans l'industrie de la défense? Comment entendez-vous garantir une utilisation optimale du budget et des structures du programme pour l'industrie européenne de la défense? Selon vous, quelles ressources financières faudrait-il consacrer au programme pour l'industrie européenne de la défense et aux instruments actuels connexes, et comment comptez-vous les mobiliser? Comment comptez-vous maximiser les retombées du programme pour l'industrie européenne de la défense au profit de l'industrie de l'Union et que pensez-vous des critères d'admissibilité de ce programme? Que pensez-vous de la stratégie de l'Union consistant à financer directement l'industrie ukrainienne de la défense et envisagez-vous de renforcer cette stratégie? Comment envisagez-vous l'avenir du programme pour l'industrie européenne de la défense après 2027?

Pour parfaire leur préparation en matière de défense, l'Union et ses États membres doivent non seulement disposer en permanence de l'ensemble des capacités nécessaires, mais aussi en tirer parti, de manière à faire face aux scénarios militaires les plus extrêmes. Cela implique de maîtriser toutes les technologies critiques et de bénéficier de la sécurité d'approvisionnement de tout équipement nécessaire, sans restriction de son utilisation.

Pour atteindre cet objectif, je suis fermement convaincu que l'UE devrait pouvoir compter sur une base industrielle et technologique de défense compétitive au niveau mondial, mais aussi réactive et résiliente, afin de répondre en volume, mais aussi en temps et en heure, à tout besoin exprimé par ses États membres afin de parer à toute menace ou d'y résister. Une telle base industrielle et technologique de défense de l'UE (BITDE) doit également pouvoir résister à tout choc afin que ses chaînes d'approvisionnement continuent de jouer leur rôle sous les contraintes les plus sévères.

Mon premier objectif serait donc de prendre de nouvelles mesures pour exploiter pleinement le potentiel d'un marché unique des produits de défense, ce qui permettrait à l'industrie de la défense de l'UE de bénéficier d'un marché plus vaste, en gagnant en efficacité mais aussi en améliorant l'accès à l'innovation.

En outre, la participation transfrontière des PME aux chaînes d'approvisionnement dans le domaine de la défense est un paramètre essentiel à la réalisation d'un véritable marché unique européen des produits et services de défense. À cet égard, je pense que nous pouvons nous appuyer sur l'expérience fructueuse tirée du Fonds européen de la défense, dont un tiers des bénéficiaires sont des PME. De même, d'autres instruments sont destinés à faciliter l'accès des PME au financement, par exemple le mécanisme de fonds propres dans le domaine de la défense, déjà en place, et le Fonds pour l'accélération de la transformation des chaînes d'approvisionnement, proposé dans le cadre de la proposition de règlement relatif à l'EDIP. Si je suis confirmé en tant que commissaire à la défense et à l'espace, les PME resteront un point d'attention essentiel dans l'ensemble des programmes industriels de défense de l'UE à l'appui de la BITDE et nous continuerons à explorer de nouvelles pistes pour les soutenir, en mettant particulièrement l'accent sur la simplification.

Je serais prêt à travailler activement avec les colégislateurs afin de veiller à ce qu'ils adoptent rapidement notre dernière proposition de règlement visant à établir le programme pour l'industrie européenne de la défense (EDIP). Ce programme comprend plusieurs mesures visant à concrétiser les objectifs ambitieux fixés dans la stratégie industrielle de défense européenne (EDIS) et apporte un soutien financier destiné à renforcer la compétitivité de la BITDE, avec un budget proposé de 1,5 milliard d'euros.

L'EDIP fournira de nouvelles incitations et de nouveaux cadres pour encourager et faciliter l'agrégation de la demande de produits issus de la BITDE ainsi que la poursuite des investissements relevant de la montée en puissance de notre industrie de la défense. Plus précisément, en ce qui concerne le soutien à la compétitivité de la

BITDE, l'EDIP soutiendra financièrement l'expansion des capacités de production européennes des produits de défense pertinents, en veillant à ce que les États membres en disposent en temps utile et dans les volumes requis, et en élargissant la logique d'intervention testée dans le cadre du règlement relatif au soutien à la production de munitions (ASAP). En outre, l'EDIP instaurera également des mesures visant à rendre les produits européens de défense plus attrayants à l'achat. La Commission a proposé la création du mécanisme européen de ventes militaires visant à encourager la disponibilité et à faciliter l'acquisition d'équipements de l'UE. Ce mécanisme implique l'élaboration d'un catalogue d'équipements produits par la BITDE et la mise en place de pôles européens de préparation à la défense afin d'accroître la disponibilité des produits et de raccourcir les délais de livraison.

La compétitivité et l'attractivité de la BITDE dépendent également de son potentiel d'innovation, qui doit être renforcé par des investissements adéquats. À cet égard, les technologies numériques sont susceptibles de renforcer la défense européenne dans toute une série de domaines, de la cybersécurité aux opérations militaires avancées. Les principales applications des technologies numériques sont déjà prises en compte dans le cadre du Fonds européen de la défense. Toutefois, des efforts supplémentaires doivent être consentis pour faire en sorte que la BITDE fournisse à nos forces armées des solutions de pointe, raison pour laquelle j'entends encourager les investissements de l'UE dans l'innovation en matière de défense.

Il ne peut néanmoins y avoir de préparation en matière de défense ni de succès du marché unique et de la BITDE sans investissements suffisants. Mon deuxième objectif serait donc de soutenir par toutes les voies et tous les moyens possibles une augmentation considérable du niveau des investissements dans l'industrie européenne de la défense. Nous avons besoin d'investissements supplémentaires de la part des États membres pour rattraper d'urgence le déficit d'investissement actuel dans le domaine de la défense, qui s'élève à plus de 400 milliards d'euros pour la prochaine décennie. Nous n'avons pas seulement besoin de plus d'investissements, mais aussi de meilleurs investissements, réalisés de manière collaborative et au bénéfice de la BITDE, pour créer l'effet d'échelle requis.

Par conséquent, nous devrions dépenser davantage, dépenser mieux, dépenser ensemble. Compte tenu des défis auxquels l'Europe est confrontée en matière de sécurité, je suis convaincu que les États membres et le Parlement européen soutiendront cette approche.

Le soutien de l'UE devrait opérer selon le modèle de l'EDIP et englober toutes nos logiques d'intervention à l'appui de la compétitivité de la BITDE, c'est-à-dire le soutien à la recherche et au développement collaboratifs, aux investissements productifs et aux acquisitions conjointes.

Nous avons besoin d'une plus grande collaboration et d'une plus grande cohérence en matière de dépenses. À cet égard, je serais toujours déterminé à encourager les États membres à tirer pleinement parti des initiatives et des cadres existants au niveau de l'UE, y compris ceux élaborés et gérés au sein de l'Agence européenne de défense (AED). Par exemple, l'examen annuel coordonné en matière de défense (EACD), la coopération structurée permanente (CSP) ainsi que le plan de développement des capacités (PDC) sont destinés à guider et à faciliter la coopération des États membres en matière de défense. Je suis convaincu qu'une interaction étroite entre les services de la Commission, l'AED et le Service européen pour l'action extérieure sera essentielle pour continuer à garantir une approche cohérente entre toutes les initiatives de l'UE dans le domaine de la défense.

Une BITDE plus prospère ne peut toutefois contribuer utilement à la préparation en matière de défense que si elle est résiliente par rapport aux scénarios les plus extrêmes. Une industrie de la défense ne peut être utile si elle cesse d'approvisionner les États membres lorsqu'ils en ont le plus besoin. Mon troisième objectif serait donc de renforcer considérablement la résilience globale de la BITDE. Cela implique d'améliorer durablement l'accès des entreprises européennes de défense aux matières premières, aux composants et aux technologies critiques, de mettre en place une gouvernance solide du marché unique et de prévenir toute restriction à l'utilisation des produits de défense. En ce qui concerne ce dernier point, il importe de souligner que l'EDIP est conçu pour soutenir des projets structurants à long terme, allant au-delà des actions d'urgence. Je pense donc que l'ensemble des conditions d'éligibilité, reposant sur le plan d'action du Fonds européen de la défense, est approprié pour renforcer notre préparation en matière de défense, de même que son efficacité.

En tant que commissaire à la défense et à l'espace, je collaborerais avec les colégislateurs à la mise en œuvre des mesures de l'EDIP, y compris le régime de sécurité d'approvisionnement (SoS). Ce régime protégera les États membres et aidera l'industrie à accéder aux ressources nécessaires à la production d'équipements de défense. Le soutien du Parlement européen sera essentiel à la mise en œuvre de ce système, qui contribuera à gérer les perturbations des chaînes d'approvisionnement grâce à un cadre souple de gestion des crises.

Mais aucun des objectifs susmentionnés ne peut être atteint sans réaliser ce qui serait mon quatrième objectif permanent et transversal: insuffler un véritable esprit de solidarité et de coopération européenne dans tout ce que nous entreprenons en matière de défense au niveau de l'UE. Cela doit se traduire non seulement par une coopération qui devienne la norme entre les États membres en ce qui concerne les investissements dans la défense, mais aussi par un véritable objectif d'inclusion par l'eupéanisation des chaînes d'approvisionnement chaque fois que cela est possible.

Enfin, un tel principe de solidarité doit trouver son illustration la plus évidente et la plus solide dans le soutien sans faille que nous devons à l'Ukraine et que nous devons continuer à lui apporter. Et cela constituerait mon cinquième objectif, peut-être le plus impérieux: mobiliser tous nos efforts et toute notre énergie pour aider l'Ukraine à gagner la guerre. Une priorité à court terme à cet égard est d'accélérer l'assistance visant à renforcer les capacités des industries de défense de l'Ukraine. Cet objectif sera atteint par l'intégration des industries spatiales et de la défense de l'UE et de l'Ukraine, par l'accès de l'Ukraine à d'autres instruments de soutien de l'UE grâce à l'EDIP et par la promotion de la collaboration industrielle sur les questions spatiales. L'EDIP vise également à soutenir le redressement, la reconstruction et la modernisation de l'industrie ukrainienne de la défense, même si aucune dotation budgétaire n'est prévue pour le moment.

Je travaillerais donc de concert avec le Parlement et les États membres pour faire en sorte que nous puissions trouver une solution crédible en vue de financer de manière adéquate l'instrument de soutien à l'Ukraine proposé dans le cadre de l'EDIP. Compte tenu des positions précédemment adoptées par votre institution, je crois comprendre que vous seriez favorable à cet objectif à condition et sous réserve qu'il soit approuvé par le Conseil.

Cette approche globale renforcera non seulement les capacités de défense immédiates de l'Ukraine, mais jettera également les bases d'une intégration et d'une modernisation à long terme de son industrie spatiale et de la défense dans le cadre européen.

*8. Comment envisagez-vous concrètement de garantir l'autonomie stratégique de l'Union dans le secteur spatial et de promouvoir le rôle de l'Union en tant qu'acteur mondial? Quelles mesures prendrez-vous pour développer une industrie spatiale européenne compétitive? Comment comptez-vous veiller à ce que le secteur spatial de l'Union réponde à la demande intérieure en matière de technologies spatiales? Comment garantirez-vous l'intégration des PME et des petites entreprises à moyenne capitalisation dans les chaînes d'approvisionnement? Comment expliqueriez-vous les différences d'évolution des industries spatiales entre l'Union, les États-Unis et d'autres pays? Comment envisagez-vous l'avenir de la législation spatiale de l'UE? Quelles mesures devrait-elle comprendre et quand sera-t-elle présentée? Comment comptez-vous traiter la question récurrente de l'accès à l'espace et quel sera le contenu de la politique de l'Union en matière de lanceurs spatiaux, y compris les autres systèmes de lancement? Comment comptez-vous répondre aux enjeux liés à l'utilisation durable de l'espace?*

L'UE est une puissance spatiale mondiale et un leader mondial dans le domaine de l'observation de la Terre, grâce à notre programme phare Copernicus, ainsi que dans le domaine de la navigation par satellite par l'intermédiaire de Galileo. Nous sommes déterminés à rester un acteur mondial de premier plan dans le domaine spatial.

Dans le même temps, au cours des dernières années, l'UE a perdu sa position de leader du marché, a accru ses dépendances dans plusieurs domaines spatiaux et a vu son industrie spatiale peiner à rester compétitive. Les États-Unis sont le principal acteur spatial au niveau mondial, bénéficiant d'une stratégie nationale hautement intégrée et d'un solide écosystème d'investissement. En chiffres, les États-Unis investissent cinq fois plus que l'UE, et la Chine affichera bientôt le double du budget spatial de l'UE. Il en résulte un important déficit d'investissement pour l'UE.

Dans ce contexte, je pense que pour favoriser une industrie spatiale européenne forte et innovante, nous devons principalement réunir trois éléments. Premièrement, l'UE devrait tirer parti de la demande institutionnelle européenne pour stimuler la croissance du secteur et permettre aux industries et aux PME de se développer et de favoriser des chaînes d'approvisionnement européennes fiables et résilientes. Deuxièmement, l'UE doit aligner ses investissements dans la recherche et le développement dans le domaine spatial sur le niveau d'ambition requis et doit accroître l'efficacité de ces investissements. Troisièmement, l'UE devrait exploiter les synergies entre l'espace et la défense en favorisant la compatibilité des programmes spatiaux civils et de défense.

L'UE doit renforcer son accès autonome à l'espace en diversifiant les solutions de services de lancement, en renforçant la concurrence et en développant une offre solide de services de lancement, y compris pour répondre aux besoins en matière de défense.

Premièrement, nous devons agréger la demande institutionnelle européenne de lanceurs émanant de l'UE, de l'Agence spatiale européenne et des États membres. Nous devons créer une demande intérieure accrue à l'appui des solutions de services de lancement de l'UE, en commençant par la mise en place d'une plateforme numérique pour partager des informations, afin de soutenir l'agrégation de la demande et les marchés publics conjoints. Deuxièmement, nous devons soutenir le développement de nouvelles solutions de lancement au moyen de nouveaux systèmes de passation de marchés et encourager les innovations révolutionnaires. Troisièmement, nous devons soutenir les infrastructures critiques de l'UE, en particulier les installations de test et de lancement.

Outre les grandes entreprises, les petites et moyennes entreprises ont un rôle important à jouer dans l'économie spatiale. Aujourd'hui, quelque 400 à 500 PME contribuent à la chaîne d'approvisionnement spatiale européenne. Nous constatons également que de plus en plus de start-ups du «Nouvel espace» développent des technologies de pointe, de nouveaux modèles commerciaux et des solutions plus rentables. Je suis fermement convaincu que nous devons tirer pleinement parti du potentiel d'innovation de ces start-ups et PME. Elles doivent être en mesure de se développer, de grandir et de s'établir en tant que fournisseurs crédibles. Nous devrions adapter davantage nos règles et procédures en matière de passation de marchés afin de les rendre plus rapides, plus souples et plus favorables aux start-ups et aux PME innovantes. Une plus grande capacité de prise de risques est également un facteur clé.

Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, j'ai l'intention de m'appuyer sur l'initiative CASSINI qui soutient le potentiel d'innovation des entreprises européennes du «Nouvel espace». Nous devons améliorer l'accès aux marchés publics pour les start-ups et les PME dans l'ensemble du programme spatial de l'UE, prendre des mesures pour disposer d'un mécanisme de passation de marchés plus souple et améliorer l'accès au capital de croissance qui soutient les start-ups et les entreprises en expansion innovantes dans l'UE.

Le futur acte de l'UE sur l'espace revêtera une importance capitale pour consolider cette approche, en créant un marché unique de l'espace et en favorisant la compétitivité de l'industrie spatiale de l'UE. Il devrait comporter des exigences contraignantes en matière de sécurité, de résilience et de durabilité pour les opérations spatiales, couvrant à la fois les satellites et les lanceurs, et instaurer des mesures significatives pour favoriser le développement de nouveaux marchés, par exemple pour les opérations et services dans l'espace ou la cybersécurité dans l'espace.

Ces efforts devraient être renforcés par des mesures actives de l'UE, que ce soit au niveau bilatéral avec les partenaires stratégiques, ou dans un contexte multilatéral comprenant les Nations unies, dans le but de promouvoir les normes, les valeurs et les priorités de l'UE à l'échelle mondiale.

En résumé, je suis d'avis que pour consolider sa position de puissance spatiale mondiale, préserver sa liberté d'action dans l'espace et garantir son autonomie stratégique, l'UE a besoin des capacités stratégiques suivantes: 1) l'utilisation de l'espace sur Terre — que nous maîtrisons dans le cadre de nos initiatives phares dans le domaine spatial Galileo, Copernicus et, dans un avenir proche, IRIS<sup>2</sup>; 2) l'accès à l'espace — que nous allons renforcer; 3) le suivi de l'espace — que nous allons étendre; et 4) l'action dans l'espace — que nous allons accélérer.

## Question de la commission des transports et du tourisme

*9. Selon la lettre de mission qu'elle lui a adressée, la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, a chargé le futur commissaire aux transports de renforcer encore les corridors d'infrastructures de transport à double usage dans l'ensemble du réseau transeuropéen, ainsi que de collaborer avec les États membres pour renforcer la mobilité militaire. Ces priorités sont également mentionnées dans la lettre de mission adressée au futur commissaire à la défense et à l'espace. Quelles mesures comptez-vous prendre, en collaboration avec le futur commissaire aux transports, pour atteindre ces objectifs, compte tenu des enjeux géopolitiques actuels de l'Union? Comment soutiendriez-vous les infrastructures de transport à double usage grâce à la recherche-développement, y compris par l'intermédiaire d'entreprises communes et de partenariats public-privé?*

Permettez-moi tout d'abord de souligner l'importance de la mobilité militaire dans le contexte géopolitique actuel de guerre à nos frontières. Votre institution, qui a proposé que les États membres tiennent compte des besoins de mobilité militaire lors de la construction ou de la modernisation d'infrastructures sur le réseau transeuropéen de transport (RTE-T), partage ce point de vue.

Pour pouvoir réagir aux crises et contribuer à la préparation de l'Union, y compris pour soutenir l'Ukraine au moyen d'une aide militaire, mais aussi pour maintenir une posture de dissuasion, les États membres doivent être en mesure de déplacer leurs forces armées et leurs équipements rapidement et à grande échelle. À mon sens, nous devons nous concentrer principalement sur trois éléments: les infrastructures à double usage, les aspects réglementaires et la résilience.

Même si des progrès substantiels ont déjà été accomplis au sein de l'UE, je pense que nous devons accélérer nos actions. L'UE a déjà investi 1,79 milliard d'euros dans les infrastructures de transport à double usage. Ces projets nous rapprochent du développement de corridors de mobilité militaire le long du réseau RTE-T en Europe. Si je suis confirmé en tant que commissaire à la défense et à l'espace, je collaborerai donc avec le commissaire au transport durable et au tourisme pour faire en sorte que les efforts visant à mobiliser un budget suffisant pour les investissements liés à la défense dans le prochain CFP bénéficient également aux infrastructures de mobilité militaire.

Nous devrions tirer des enseignements de l'Ukraine et étendre les infrastructures de mobilité militaire à tous les aspects logistiques, y compris les plateformes logistiques, le carburant, les pièces détachées, les capacités de réparation et les munitions. La préparation de l'UE en matière de défense dépend de la disponibilité de ces ressources le long des corridors, ce qui permet des opérations rapides et efficaces. La récente mise à jour visant à inclure les infrastructures de carburant constitue une avancée positive dans cette direction.

La recherche et le développement financés par l'UE soutiennent déjà le développement d'infrastructures de mobilité militaire. Le Fonds européen de la défense contribue actuellement à trois projets, dont le développement d'un système numérique pour l'échange sécurisé d'informations sur la mobilité militaire (9 millions d'euros) et des études sur une plateforme aéronautique solide et la future capacité européenne de transport aérien stratégique (20 millions d'euros).

La recherche et le développement peuvent également jouer un rôle majeur pour garantir la résilience et la sécurité des infrastructures militaires. Il m'apparaît en outre que le Fonds européen de la défense pourrait jouer un rôle plus important dans l'élaboration de solutions de développement et de protection des infrastructures de mobilité militaire.

Toutefois, les infrastructures ne garantiront pas à elles seules le mouvement rapide et sans entrave des forces militaires à l'intérieur et à l'extérieur de l'Europe. Des considérations et des sensibilités réglementaires, juridiques, sécuritaires et politiques ralentissent la vitesse à laquelle l'Europe développe sa mobilité militaire.

Il est essentiel d'investir durablement dans les infrastructures et la logistique multimodales et transfrontières à double usage. J'envisage de passer à la vitesse supérieure pour éliminer les obstacles et pour faire franchir un palier à la mobilité militaire — il est temps de trouver des solutions audacieuses, à mesure que les menaces qui pèsent sur nos frontières augmentent. La transformation de la mobilité militaire en une ressource logistique militaire globale devrait constituer une action essentielle à court et moyen terme. Si ma désignation est confirmée par le Parlement européen, j'œuvrerai à la réalisation de ces objectifs, notamment en développant les corridors de mobilité et en éliminant les goulets d'étranglement réglementaires dans ce domaine.

Enfin, je soutiendrai également le commissaire au transport durable et au tourisme dans la mise en œuvre du plan d'action pour la mobilité militaire, en renforçant le soutien aux projets de mobilité militaire et à d'éventuels futurs corridors de mobilité militaire prioritaires.

#### Question de la sous-commission «sécurité et défense»

*10. Le rapport Draghi, entre autres, a souligné la nécessité d'investir dans la défense européenne. En tant que premier commissaire à la défense et à l'espace, vous aurez pour mission de veiller à ce que la défense soit prise en compte dans les priorités des budgets annuels et du prochain cadre financier pluriannuel (CFP), qui seront négociés et adoptés au cours de la législature actuelle. Comment comptez-vous faire en sorte que la défense devienne une véritable priorité dans ce processus et, en particulier, veiller à ce que le FED, le programme pour l'industrie européenne de la défense et toutes les futures propositions relevant de l'EDIS, soient suffisamment financés à court et à long terme? Dans ce contexte, quel est votre avis quant à l'exploration d'autres voies de financement de la défense, telles que les ressources propres, les propositions visant à favoriser la mobilisation d'investissements privés, par exemple la réforme des statuts de la Banque européenne d'investissement, l'utilisation des avoirs russes gelés et les euro-obligations?*

Le rapport Draghi met en évidence une combinaison de faiblesses structurelles ayant une incidence négative sur la compétitivité de la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE). Entre autres défis, le rapport relève l'insuffisance des dépenses publiques de défense (les dépenses de défense combinées des 27 États membres de l'UE représentent actuellement environ un tiers de celles des États-Unis, alors que celles de la Chine connaissent une augmentation rapide) et un accès au financement limité. Sur ce dernier point, si la Banque européenne d'investissement (BEI) a récemment renforcé considérablement son soutien aux technologies à double usage et aux PME de l'industrie de la sécurité et de la défense, sa politique de prêt exclut toujours le financement de munitions et d'armes, ainsi que d'équipements ou d'infrastructures exclusivement destinés à un usage militaire/policiers.

En ce qui concerne le financement et l'investissement publics, si je suis confirmé en tant que commissaire à la défense et à l'espace, je veillerai à ce que les ressources disponibles dans le budget de l'UE soient utilisées de la manière la plus efficace possible. Cela implique, d'une part, de définir les domaines prioritaires pour les dépenses de défense et, d'autre part, d'examiner lesquelles de ces priorités nécessitent un financement commun au niveau de l'UE pour être réalisées dans un cadre plus court et à un coût global plus faible.

Le livre blanc sur l'avenir de la défense européenne, que je suis chargé de présenter avec la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité au cours des 100 premiers jours du mandat, recensera les besoins d'investissement et préparera l'UE et les États membres aux scénarios militaires les plus extrêmes.

En ce qui concerne la question de savoir comment financer ces besoins dans le cadre du budget actuel de l'UE, il importe de rappeler que l'adoption rapide du programme pour l'industrie européenne de la défense (EDIP) permettrait de débloquer 1,5 milliard d'euros, notamment pour contribuer à la préparation industrielle de l'UE dans le domaine de la défense. Une solution doit encore être trouvée pour assurer un financement adéquat de l'instrument de soutien à l'Ukraine dans le cadre de l'EDIP.

En outre, en tant que commissaire à la défense et à l'espace, je veillerais également à une mise en œuvre rapide de l'instrument visant à renforcer l'industrie européenne de la défense au moyen d'acquisitions conjointes (EDIRPA) et de l'action de soutien à la production de munitions (ASAP).

Par ailleurs, pour renforcer notre préparation en matière de défense, nous devons intégrer cette culture dans les politiques de l'UE et remédier à la question de l'accès au financement. Les options de financement ne vont pas sans difficulté: elles nécessitent soit des contributions nationales supplémentaires au budget de l'UE, soit un accord sur de nouvelles ressources propres de l'UE. Un nouveau programme d'emprunt spécifique pour les investissements dans le domaine de la défense impliquerait également des contributions nationales supplémentaires ou de nouvelles ressources propres pour couvrir les coûts de remboursement à l'avenir.

Compte tenu de ces contraintes, il est essentiel d'encourager les investissements privés dans la défense pour financer les projets communs de défense et l'innovation dans ce domaine et en atténuer les risques. Comme indiqué dans ma lettre de mission, un travail intensif avec la BEI, d'autres institutions financières et des banques privées contribuera à la réalisation de cet objectif.

Une modification de la politique de prêt de la BEI, ainsi qu'une plus grande prise de risques en faveur des technologies de rupture, notamment dans le domaine de l'espace, profiteraient de manière significative à l'industrie européenne de la défense. Une telle démarche permettrait de débloquer des fonds et enverrait un signal indispensable au reste du marché.

La stratégie industrielle de défense européenne (EDIS) propose des actions concrètes pour surmonter les obstacles existants, notamment en fournissant des orientations sur l'application du cadre de l'UE en matière de finance durable à la défense et en établissant un dialogue de haut niveau avec le secteur financier. J'ai en outre l'intention d'œuvrer à une meilleure reconnaissance de la souveraineté, de la résilience et de la sécurité de l'UE dans le contexte du cadre en matière de finance durable.

L'EDIP proposé comprend un fonds destiné à accélérer la transformation des chaînes d'approvisionnement dans le domaine de la défense (FAST), qui vise à faciliter l'accès au financement pour les PME et les petites entreprises à moyenne capitalisation dans le secteur de la défense. Ces efforts, conjugués à un plaidoyer continu pour que la BEI limite davantage ou supprime les exclusions liées à la défense dans ses politiques de prêt, créeront un environnement plus favorable aux investissements et à l'innovation dans le domaine de la défense dans l'ensemble de l'UE.

Dans une perspective à plus long terme, nous devons stimuler considérablement les investissements tant publics que privés dans la recherche et le développement en matière de défense. La DARPA américaine (Defence Advanced Research Projects Agency) fournit un modèle inspirant à l'Union européenne. Nous pourrions envisager de mettre en place une approche similaire au niveau de l'UE, en mettant l'accent sur les projets de recherche à haut risque et à haut rendement, susceptibles de révolutionner les capacités de défense. Une telle initiative stimulerait la recherche de pointe dans des domaines critiques, favoriserait les innovations radicales et garantirait la souveraineté technologique de l'Europe dans le secteur de la défense. En adoptant cette approche, l'UE pourrait accélérer le développement de technologies de rupture, combler le fossé entre la recherche fondamentale et les applications militaires, et conserver un avantage concurrentiel dans un paysage sécuritaire mondial en mutation rapide. Cet effort compléterait nos initiatives existantes et renforcerait encore la BITDE.

En outre, l'industrie de la défense de l'UE devrait tirer des enseignements des réalisations de l'industrie spatiale de l'UE, en particulier dans des domaines tels que le développement conjoint, les technologies de pointe, l'innovation et la fourniture de services pour l'ensemble de l'UE et au-delà. En tirant parti de ces expériences, nous pouvons favoriser des réussites similaires dans notre secteur de la défense, en encourageant l'innovation, la collaboration et l'autonomie stratégique.

Enfin, la conception du prochain CFP et de ses instruments nous attend, et la défense en sera une priorité essentielle.

Nous devons d'abord nous poser la question de savoir ce que nous voulons financer, puis déterminer quelle est la meilleure façon d'atteindre nos objectifs et de maximiser les résultats sur le terrain. C'est ainsi que nous rendrons notre financement plus efficace.

Si je suis confirmé comme commissaire à la défense et à l'espace, je travaillerai en étroite collaboration avec le commissaire au budget, à la lutte antifraude et à l'administration publique, pour veiller à ce que ces éléments soient pris en considération lors de la préparation de la prochaine proposition de CFP, qui est prévue l'année prochaine.

Une BITDE forte est la pierre angulaire d'une Union européenne de la défense. Nous devons travailler ensemble pour renforcer la politique industrielle de l'Union et accroître le soutien au secteur de la défense en mettant l'accent sur le volume, la qualité et le caractère conjoint des investissements.